
COMPTES CONSOLIDÉS 2023



Musée Yves Saint Laurent, Marrakech, Maroc



Dior Light Suite – Plaza Athénée -Paris France

**COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2022 ET 2023**

COMPTE DE RÉSULTAT

Données en K€	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	4	9 035	8 177
Achats consommés	5	(3 217)	(3 964)
Marge sur achats consommés		5 818	4 213
en % du chiffre d'affaires		64,4%	51,5%
Charges externes	6	(2 700)	(3 009)
Charges de personnel	7	(3 052)	(3 621)
Impôts et taxes	8	(78)	(87)
Autres produits d'exploitation	9	982	1 081
Autres charges d'exploitation	10	(454)	(72)
Excédent brut d'exploitation		516	(1 495)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	11	(382)	(1 060)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		134	(2 556)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		134	(2 556)
Résultat financier	12	(26)	(54)
Résultat courant des sociétés intégrées		108	(2 609)
Résultat exceptionnel	13	(52)	282
Impôts sur les bénéfices	14	17	40
Résultat net de l'ensemble consolidé		73	(2 287)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	15		
Intérêts minoritaires			
Résultat net		73	(2 287)
Résultat net par action	16	0,00	(0,14)
Résultat net dilué par action		0,00	(0,14)

BILAN

Données en K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	17	3 604	3 428
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	18	2 117	2 117
Immobilisations corporelles	19	422	429
Immobilisations financières	20	172	166
Total actif immobilisé		4 198	4 022
Stocks et en-cours	21	2 901	3 171
Clients et comptes rattachés	22	523	266
Autres créances et comptes de régularisation	23	1 175	1 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	708	568
Total actif circulant		5 307	5 404
TOTAL ACTIF		9 505	9 426

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS en K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital	25	3 766	3 178
Primes liées au capital		3 698	2 070
Réserves de conversion		(195)	(204)
Résultat de l'exercice		73	(2 287)
Réserves		(6 964)	(4 661)
Total Capitaux propres		378	(1 904)
Intérêts hors groupe			
Autres fonds propres	27	429	821
Provisions	28	625	680
Emprunts et dettes financières	29	3 404	4 454
Fournisseurs et comptes rattachés	30	2 160	2 121
Autres dettes et comptes de régularisation	31	2 510	3 254
Total Dettes		8 074	9 829
TOTAL PASSIF		9 505	9 426

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€ sauf nombre d'actions	Capital		Primes d'émission	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Ecart de conversion	Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère
	Nbre d'actions	Montant					
Au 31/12/2021	14 929 768	2 811	534	(375)	(4 286)	(213)	(1 530)
Réduction de capital							-
Augmentation de capital	1 952 512	367	1 536				1 903
Résultat net de la période					(2 287)		(2 287)
Ecart de conversion						10	10
Autres variations							-
Au 31/12/2022	16 882 280	3 178	2 070	(375)	(6 573)	(203)	(1 904)
Réduction de capital							-
Augmentation de capital	3 125 094	588	1 629				2 217
Résultat net de la période					73		73
Ecart de conversion						(8)	(8)
Autres variations					(16)	16	-
Au 31/12/2023	20 007 374	3 766	3 698	(375)	(6 517)	(195)	378

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	73	(2 287)
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence	-	
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs courants constatée dans la ligne de variation des créances clients et des stocks ci-dessous)	(445)	515
Gains ou pertes sur cession	896	(534)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	(41)	(7)
Produit / Charge d'impôt différé sur le résultat	-	-
Marge brute d'autofinancement (A)	482	(2 313)
Variation des stocks	271	32
Variation des créances clients	(542)	822
Variation des dettes fournisseurs	241	128
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(414)	(324)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (B)	38	(1 655)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(200)	(65)
Décaissements liés aux frais de développement immobilisés	(547)	(409)
Décaissements liés aux prêts et dépôts	(6)	(0)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	49	604
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	22
Flux de trésorerie liés aux opérations de regroupement d'entreprise	(12)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (C)	(716)	152
Augmentation de capital de la société mère	2 217	1 903
Cession (acquisition) d'actions propres	-	
Remboursement d'emprunts et de dettes financières (y.c avances conditionnées)	(1 429)	(818)
Emission d'emprunts et de dettes financières	30	2
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (D)	818	1 088
Incidence des variations des cours de devises (E)	(0)	
Variation de trésorerie nette (B+C+D+E)	140	(415)
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	<i>565</i>	<i>980</i>
<i>Trésorerie à la clôture</i>	<i>705</i>	<i>565</i>

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie et équivalent de trésorerie	708	568
Trésorerie passive	(3)	(3)
Trésorerie nette	705	565

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ASPECTS GENERAUX	7
Note 1 Comptes consolidés et principes comptables.....	7
Note 2 Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises.....	15
Note 3 Secteurs opérationnels	15
NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	16
Note 4 Chiffre d'affaires	16
Note 5 Achats consommés	17
Note 6 Charges externes.....	17
Note 7 Effectifs et charges de personnel.....	18
Note 8 Impôts et taxes.....	18
Note 9 Autres produits d'exploitation.....	19
Note 10 Autres charges d'exploitation.....	19
Note 11 Dotations aux amortissements et aux provisions.....	19
Note 12 Résultat financier	20
Note 13 Résultat exceptionnel.....	21
Note 14 Impôts sur les bénéfices.....	21
Note 15 Entités mises en équivalence	22
Note 16 Résultat par action.....	23
NOTES RELATIVES AU BILAN	24
Note 17 Immobilisations incorporelles.....	24
Note 18 Écarts d'acquisition	25
Note 19 Immobilisations corporelles.....	26
Note 20 Immobilisations financières	26
Note 21 Stocks	27
Note 22 Clients et comptes rattachés.....	27
Note 23 Autres créances et comptes de régularisation	28
Note 24 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	28
Note 25 Capitaux propres et informations sur le capital	28
Note 26 Plans d'options et assimilés.....	29
Note 27 Autres fonds propres	31
Note 28 Provisions	31
Note 29 Emprunts et dettes financières.....	32
Note 30 Fournisseurs et comptes rattachés.....	33
Note 31 Autres dettes et comptes de régularisation.....	34
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	35
Note 32 Engagements hors bilan.....	35
Note 33 Informations sur les parties liées	36
Note 34 Événements post-clôture	36
Note 35 Honoraires des commissaires aux comptes	36

ASPECTS GÉNÉRAUX

Informations relatives à l'entreprise

Le Groupe Lucibel (le « **Groupe** ») est spécialisé dans la conception et la distribution de solutions d'éclairage innovantes basées en particulier sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe est positionné pour l'essentiel sur les segments du marché des professionnels pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale. Son activité s'articule autour de deux verticales d'excellence : la lumière cosmétique et la lumière scénographique.

La lumière scénographique qui concentre les activités du Groupe en matière de création d'expériences lumineuses distinctives est principalement portée par **Procédés Hallier**. Cette verticale est complétée par la *Business Unit* Projets Spéciaux qui s'appuie sur l'expertise forte de l'équipe R&D de Lucibel afin de favoriser le déploiement de technologies lumineuses sur mesure.

La lumière cosmétique est principalement portée par Lucibel.le Paris, qui met à profit l'expertise technologique de Lucibel afin de développer une gamme de produits à la pointe de l'innovation en matière de photobiomodulation. Le Groupe est également spécialiste du bien-être par la lumière LED avec une offre de luminaires circadiens et se positionne comme pionnier sur la technologie LiFi permettant d'accéder à internet par la lumière.

La société mère du Groupe, Lucibel SA (la « **Société** »), créée en 2008, est une société anonyme, régie par les dispositions de la loi française et dont le siège social est situé à Barentin (France).

Le Groupe Lucibel compte 52 collaborateurs au 31 décembre 2023 et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 9 034 K€ au cours de l'exercice 2023.

NOTE 1 – Comptes consolidés et principes comptables

Les comptes consolidés sont établis suivant le règlement ANC n°2020-01.

Les comptes consolidés 2023 du Groupe Lucibel (« le Groupe ») ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 avril 2024.

Financement et continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 705 K€ et de capitaux propres de 378 K€. A cette date, l'endettement du Groupe s'élève à 3 833 K€ (y compris 429 K€ d'avances conditionnées).

Au cours de l'exercice 2023, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts principalement par l'augmentation de capital réalisée en avril 2023 qui a permis de renforcer les fonds propres de plus de 2,2 M€.

Pour faire face à ses besoins de trésorerie sur les 12 prochains mois, le Groupe a, d'une part, obtenu via sa filiale Procédés Hallier, détenue à 100%, un nouveau financement bancaire avec la Banque Populaire d'Alsace de 700 K€, prêt débloqué au mois de février 2024. Il a, d'autre part, décidé de lancer, le 23 avril 2024, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Faisant usage de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 15 juin 2022, cette opération devrait permettre de lever entre 1,6 et 2,15 M€ bruts. Le Groupe a obtenu de deux investisseurs, une garantie de souscription de 1,6 M€ (représentant 74,39% du montant cible de l'opération) lui permettant de confirmer que l'opération sera menée à son terme. Le résultat de cette opération sera connu le 21 mai et les fonds seront mis à disposition du Groupe le 24 mai 2024.

Par ailleurs, le Groupe va continuer à étudier diverses solutions de financement qui peuvent consister en des prêts bancaires pour financer son besoin en fonds de roulement, en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

Jugement et recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction de Lucibel, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, sur ceux des produits et des charges, et sur l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont déterminées à partir de l'expérience opérationnelle accumulée, de données de marché disponibles et sur la base d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs dans l'application des principes comptables retenus par le Groupe. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Lucibel pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les estimations retenues qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers portent notamment sur les éléments suivants :

- Appréciation de la valorisation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée indéterminée

Le Groupe LUCIBEL considère qu'il n'y a pas de durée d'utilisation limitée aux écarts d'acquisition et aux marques comptabilisés à l'actif de son bilan. En conséquence, ces éléments incorporels ne font pas l'objet d'un amortissement mais de tests de valeur à la clôture de chaque exercice dont les modalités sont précisées dans la note 18 de l'annexe.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif

Lucibel consacre des efforts importants à la recherche et au développement. Dans ce cadre, Lucibel doit effectuer des jugements et interprétations :

- pour déterminer les frais de développement qui doivent être capitalisés lorsque les six critères définis par l'article 212-3 du Plan comptable général sont satisfaits ;
- pour apprécier le caractère recouvrable de ces actifs qui repose sur les perspectives d'activité et de rentabilité.

- Provisions

Lucibel et ses filiales peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par le Groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à sa charge. La direction du Groupe se rapproche de ses conseils et met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer sa meilleure estimation du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque. Les provisions sont présentées en note 28.

Description des principes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe sur tous les exercices présentés.

Méthodes de consolidation

(i) Périimètre de consolidation

Les entités contrôlées par la Société sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entités dans lesquelles la société détient une influence notable sont mises en équivalence.

(ii) *Transactions éliminées dans les états financiers*

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année.

Principes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation des comptes du Groupe et est également la monnaie fonctionnelle de la société mère Lucibel et de ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

(i) *Transactions en monnaie étrangère*

Les ventes de marchandises et services en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de conversion reconnus postérieurement au 1er janvier 2021 dans les comptes individuels sont maintenus au bilan dans les comptes consolidés. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les différences de change relatives aux éléments monétaires qui font en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites directement en écart de conversion dans les capitaux propres.

(ii) *États financiers des activités à l'étranger*

Pour les besoins de la consolidation, les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en écarts de conversion, composante distincte des capitaux propres.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

Devises		Taux de clôture 31/12/2023	Taux Moyen 2023	Taux de clôture 31/12/2022	Taux Moyen 2022
AED	Dirham EAU	4,06000	4,00000	3,94000	4,05940
CHF	Franc Suisse	0,92600	0,97180	0,98470	1,00510
CNY	Yuan	7,85090	7,66002	7,35820	7,08001
HKD	Dollar de Hong Kong	8,63140	8,46497	8,31630	8,25123
MAD	Dirham Marocain	10,94000	11,07000	11,20000	10,83608

Méthodes d'évaluation

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le Groupe prend le contrôle :

- les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont évalués à la valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation ;
- les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- le prix d'acquisition de l'entité acquise, prenant en considération les compléments de prix éventuels définis dans le contrat d'acquisition et les coûts directement imputables à l'acquisition ;
- l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise.

L'identification et la valorisation des actifs et passifs s'appuient sur une démarche explicite et documentée. Le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1^{er} exercice ouvert postérieurement à l'acquisition pour affecter l'écart d'acquisition dégagé. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses et les conditions déterminées lors de l'acquisition, étant rappelé qu'à ce jour aucune acquisition de titres n'a généré un écart d'acquisition négatif.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé. L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Immobilisations incorporelles

(i) Immobilisations acquises (en dehors des regroupements d'entreprises)

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et font l'objet d'un amortissement dès lors qu'elles ont une durée de vie limitée ; elles font l'objet de tests de valeur dans le cas contraire.

(ii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de nouveaux produits ou pour en améliorer substantiellement les performances, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Ces conditions sont considérées remplies lorsque les six critères de capitalisation imposés par l'article 212-3 du Plan comptable général sont démontrés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Relations Clients.....	7 à 10 ans
Brevets, frais de recherche et développement.....	1 à 3 ans
Licences et logiciels.....	1 à 3 ans

(v) Dépréciation

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre, ou lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Pour les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Immobilisations corporelles

(i) Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (charges directes et indirectes engagées en vue d'amener les biens concernés en état de production), diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir. § *Dépréciation*).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées de vie utile différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

(ii) *Actifs loués*

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles incluent une clause de rachat. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessous et la dette correspondante figure au passif dans le poste « *Emprunts et dettes financières* ».

(iii) *Coûts ultérieurs*

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

(iv) *Amortissements*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Véhicules en location financement	4 à 5 ans

Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits. Lorsque ces ventes sont associées à une prestation d'installation, le chiffre d'affaires est reconnu au terme de la prestation de services.

Le Groupe offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux généralement d'une durée de 12 à 36 mois pour laquelle le Groupe comptabilise une provision pour garantie.

Le Groupe accorde des remises de fin d'année à certains distributeurs selon les accords de distribution signés. Ces remises de fin d'année sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

Stocks

Les stocks sont constitués :

- (i) de composants utilisés dans le cadre de la fabrication des produits et solutions LED commercialisés par le Groupe ;
- (ii) de produits finis.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé principalement selon la méthode du coût moyen pondéré augmenté le cas échéant des frais d'approche. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur des stocks détenus est inférieure à leur valeur de réalisation, notamment suite à des changements intervenus dans la gamme de produits vendus ou lorsque des difficultés d'écoulement existent.

Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrecouvrabilité, étant rappelé que les entités du Groupe ont souscrit des assurances crédit dont les effets sont pris en compte dans l'évaluation des provisions éventuelles.

Le Groupe a recours à un prestataire d'affacturage (factor) auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement à court terme. De ce fait, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste clients en application de la réglementation comptable. Par ailleurs, il convient de préciser que les contrats d'affacturages ne sont pas sans recours pour le factor puisqu'ils stipulent que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées 45 jours après leur échéance seront « définancées ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires.

Les découverts bancaires ou soldes créditeurs de banque figurent au bilan, dans la rubrique « *Emprunts et dettes financières* » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

Provisions

En accord avec les articles 322-3 et 322-2 du Plan comptable général, une provision est comptabilisée dans le résultat lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Emprunts et passifs financiers

Les emprunts et autres dettes financières sont constitués :

- des emprunts bancaires, ainsi que d'autres emprunts divers et les intérêts courus afférents,
- des contrats de crédit-baux,
- des découverts bancaires.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel à long terme. Ils sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) légales et conventionnelles du personnel des entités françaises. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés ; il est comptabilisé en résultat d'exploitation dans le poste « *Dotations aux amortissements et provisions* ». L'incidence des variations d'hypothèse est constatée immédiatement en compte de résultat.

Les autres plans de retraite supportés par le Groupe sont des plans à cotisations définies pour lesquels l'engagement de l'employeur se limite au versement des cotisations prévues.

Impôt sur le résultat

Depuis 2014 le Groupe bénéficie du régime d'intégration fiscale auquel adhère toutes les entités détenues à plus de 95% et ce, dès l'exercice suivant celui de leur acquisition.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires qui apparaissent dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net de l'ensemble consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant des augmentations de capital réalisées.

Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations ou actifs employés, ventilation du résultat d'exploitation) par secteur d'activité ou zone géographique, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles, la segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle étant issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne de l'entreprise.

Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en réduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Subventions

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) qui a été assimilé à une subvention publique jusqu'au 31 décembre 2021. En effet, ce traitement restait possible pendant une période de transition de trois exercices à compter de la date de première application du règlement ANC n°2020-01.

Le CIR obtenu en 2023 vient en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

La part des CIR antérieurs à 2022 relative à des frais de développement capitalisés a été enregistrée en « Produits constatés d'avance » et reconnue en résultat au rythme de l'amortissement des actifs incorporels correspondants.

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Ces avances sont enregistrées en « *Autres fonds propres* ».

NOTE 2 - Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

La seule modification de périmètre concerne Lucibel Suisse, société liquidée en février 2023.

La liquidation de Lucibel Africa n'étant toujours pas prononcée, cette filiale reste dans le périmètre de consolidation du Groupe, mais les créances de Lucibel vis-à-vis de sa filiale ont été dépréciées pour faire face au risque d'irrecouvrabilité et elles n'ont pas été éliminées dans le cadre de la consolidation car elles ne seront sûrement jamais recouvrées.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation, constitué des filiales consolidées par intégration globale et des entreprises consolidées par mise en équivalence s'établit comme suit :

Nom de la Société	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle 2023	% contrôle 2022
Lucibel SA	France	IG	Société mère	Société mère
Lucibel.le Paris (ex Line 5)	France	IG	100%	100%
Procédés Hallier	France	IG	100%	100%
Lucibel Africa (2)	Maroc	IG	80%	80%
Diligent Factory (3)	Chine	IG	100%	100%
Lucibel Asia (3)	Chine (HK)	IG	100%	100%
Lucibel Middle East	EAU	MEQ	40%	40%
SLMS	France	MEQ	49,8%	49,8%

(1) IG : Intégration globale, MEQ: Mise en équivalence

(2) société en cours de liquidation

(3) société en sommeil

NOTE 3 - Secteurs opérationnels

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de Lucibel.

Il n'existe qu'un seul secteur d'activité au sein du Groupe Lucibel qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions basées sur la technologie LED.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 4 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est facturé uniquement à partir d'entités de facturation basées en France, le Groupe n'ayant plus aucune filiale active à l'étranger.

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	2023	2022
France	7 691	7 659
Europe	302	79
Reste du monde	1 042	439
Total	9 035	8 177

Répartition du CA par nature	2023	2022
Ventes de produits	8 065	7 986
Prestations de service	970	191
Total	9 035	8 177

Sur l'ensemble de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en hausse de 10,5% par rapport à celui de l'exercice 2022.

Les variations sont très contrastées selon les activités :

- **Procédés Hallier**, filiale spécialisée en éclairages muséographiques, qui conçoit et fabrique des luminaires permettant de mettre en valeur des œuvres d'art dans les musées, voit son chiffre d'affaires annuel 2023 progresser de 15 % par rapport à celui de l'exercice 2022, à 2 861 K€.
- **L'activité historique** du Groupe, Lucibel Pro, qui intervient sur les marchés tertiaires, continue son repli conformément au repositionnement du Groupe autour de ses verticales à forte marge. En conséquence, le chiffre d'affaires de cette activité a reculé de 31% entre 2022 et 2023.
- **Lucibel.le Paris**, filiale du Groupe en charge de la commercialisation de solutions cosmétiques s'appuyant sur la technologie LED, enregistre une hausse remarquable de son chiffre d'affaires de 149% par rapport à l'exercice 2022, portée notamment par la 1^{ère} commande de DIOR livrée dans le cadre du partenariat signé en juillet 2022.

La part des ventes réalisées à l'étranger augmente sensiblement et représente 14,9 % du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2023, contre 6,3% en 2022. Grâce à deux projets très significatifs à l'étranger, le chiffre d'affaires de Procédés Hallier à l'export a notamment représenté un peu moins de 30% sur l'exercice 2023 contre 9% en 2022.

Avec le développement des activités de la BU Projets spéciaux, la part des prestations de service dans le chiffre d'affaires augmente et passe de 2,3% en 2022 à un peu moins de 11% en 2023, évolution qui a un impact positif sur le taux de marge brute.

NOTE 5 – Achats consommés

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En K€	2023	2022
Achats et variation de stock de matières premières	2 144	2 391
Achats et variation de stock de marchandises	784	1 126
Achats d'études et sous-traitance	87	226
Achats non stockés de matières et fournitures	201	222
Achats consommés	3 217	3 964

Sur l'exercice 2023, le Groupe a enregistré une très forte augmentation de son taux de marge brute, qui passe de 51,5% du chiffre d'affaires en 2022 à 64,4% en 2023. Cette évolution reflète le repositionnement du Groupe sur des activités à plus forte valeur ajoutée. Compte tenu de la hausse du chiffre d'affaires, la marge brute en valeur progresse très fortement passant de 4 213 K€ en 2022 à 5 818 K€ en 2023.

NOTE 6 - Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille les charges externes supportées par le Groupe :

Répartition des charges externes	2023	2022	Variation	
			en K€	en %
Locations immobilières et charges locatives	571	602	(31)	-5%
Autres locations (véhicules, matériel)	97	133	(37)	-27%
Entretien et réparations	261	274	(13)	-5%
Assurances	57	69	(12)	-17%
Commissions	361	294	67	23%
Honoraires	555	514	41	8%
Publicité / communication	258	307	(49)	-16%
Transports sur achats et ventes	226	460	(234)	-51%
Frais de déplacement - Missions - Réceptions	115	145	(30)	-21%
Frais postaux et téléphone	73	93	(20)	-22%
Services bancaires	61	67	(7)	-10%
Autres	64	49	15	31%
Total	2 700	3 009	(310)	-10%

Les charges externes diminuent de 10 % entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023, ce qui traduit les efforts du Groupe pour mettre sa structure de coûts en adéquation avec son activité.

Les charges externes connaissent des évolutions différentes suivant la nature des dépenses :

- Ainsi, **l'augmentation de 23% des commissions** s'explique par la forte progression de l'activité de la filiale Lucibel.le Paris, dont les produits sont commercialisés en partie par une équipe de vendeurs à domicile indépendants dont le mode de rémunération est exclusivement basé sur des commissions d'où la progression enregistrée sur l'exercice.
- **L'augmentation de 8% des honoraires** s'explique par le recours ciblé à certains prestataires, notamment sur des aspects scientifiques ou opérationnels. Les frais liés à la cotation de Lucibel représentent également une part significative de ces honoraires.
- **La baisse des frais de transport de 51%** s'explique par un retour progressif à la normale au niveau des conditions de transport après deux années de tensions sur ce poste de dépenses.
- **La baisse des frais de « Locations immobilières et charges locatives »** s'explique par la fin du bail de Lorient et par des charges locatives moins élevées que prévues.
- **La baisse du poste « Autres locations » tout comme la baisse du poste « Frais de déplacement »** est à mettre en perspective avec la baisse des effectifs induite par le plan de restructuration, mis en place par le Groupe fin 2022.
- **La rationalisation des dépenses de marketing / communication** a permis d'enregistrer une diminution de ce poste de 16 % entre les 2 exercices.
- L'évolution des autres postes s'explique par une revue systématique des dépenses qui a permis de réduire certains postes, notamment les assurances et les frais bancaires.

NOTE 7 - Effectifs et frais de personnel

Effectifs

Au 31 décembre 2023, l'effectif total du Groupe s'élève à 52 salariés contre 56 au 31 décembre 2022.

Charges de personnel

Les charges de personnel ont diminué de 16% entre les deux exercices, passant de 3 621 K€ en 2022 à 3 052 K€ en 2023. Cette évolution s'explique par le plein effet des mesures du plan de restructuration mis en place par le Groupe au cours du dernier trimestre 2022.

NOTE 8 – Impôts et taxes

La diminution du poste « *Impôts et taxes* », qui passe de 87 K€ en 2022 à 78 K€ en 2023, s'explique par le plafonnement de la cotisation foncière des entreprises (CFE) mis en œuvre dans le cadre du plan de relance adopté par l'Etat suite à la crise sanitaire.

NOTE 9 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

En K€	2023	2022
Production stockée	(104)	372
Frais de développement capitalisés	408	319
Matériel de démonstration	103	
Subvention d'exploitation	21	4
Autres produits	510	319
Transfert de charges	44	67
Total	982	1 081

La production stockée diminue fortement sur l'exercice car le Groupe a livré début 2023 les produits qu'il avait stockés pour la 1^{ère} commande DIOR.

Les frais de développement capitalisés correspondent à une partie des frais de personnel de recherche et développement portés par Lucibel SA. Ils augmentent de 28% entre les deux exercices, traduisant les efforts soutenus du Groupe en matière de recherche et développement.

Le poste « *Autres produits* » comprend notamment :

- la reprise en résultat des CIR des années antérieures à 2022 au rythme de l'amortissement des dépenses de recherche capitalisées (53 K€) ;
- la quote-part de plus-value sur la cession du site de Barentin reconnue au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 246 K€.

NOTE 10 - Autres charges d'exploitation

Sur l'exercice 2023, le montant des autres charges d'exploitation s'élève à 454 K€ contre 72 K€ en 2022. Cette évolution s'explique :

- par la comptabilisation des redevances dues à Olivier Lapidus pour le design du masque de beauté OVE qui ont représenté 150 K€ en 2023 contre 35 K€ en 2022 ;
- par l'enregistrement d'une perte de 201 K€ sur les créances irrécouvrables de la filiale Lucibel Suisse, liquidée en février 2023.

NOTE 11 - Dotations aux amortissements et aux provisions

En K€	2023	2022
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. incorporelles	383	279
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. corporelles	139	124
Dot. / (Rep.) provisions sur stock	30	713
Dot. / (Rep.) provisions sur créances clients	(197)	25
Dot. / (Rep.) provisions	27	(80)
Total	382	1 060

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles concernent les dépenses de recherche et de développement qui sont capitalisées et amorties en moyenne sur 3 ans à compter du début de la commercialisation du produit visé par les frais de recherche.

Les dotations aux provisions sur stock résultent d'un travail d'analyse des produits détenus en stock afin de prendre en compte l'obsolescence de certains produits, compte tenu de l'évolution des marchés sur lesquels le Groupe intervient. En 2022, le Groupe ayant décidé de cesser l'activité Lorenz Light Technic et de restructurer son activité Lucibel Pro pour s'orienter vers des segments de marché à plus haute valeur ajoutée, des dotations aux provisions supplémentaires avaient été enregistrées afin de tenir compte des perspectives de commercialisation des produits concernés par ces évolutions stratégiques et commerciales. En 2023, les dotations enregistrées sont en phase avec l'activité.

Les dotations aux provisions sur créances clients concernent quelques dossiers pour lesquels le recouvrement n'est pas certain malgré les moyens mis en œuvre pour recouvrer les créances.

Enfin, les reprises de provisions concernent des litiges clients résolus et des reprises de provisions pour SAV.

NOTE 12 - Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

En K€	2023	2022
Dotations financières aux amortissements et provisions	(6)	(3)
Intérêts et charges assimilées	(76)	(48)
Différences négatives de changes	-	-
Autres charges financières	(14)	(6)
Total des charges financières	(96)	(57)
Autres intérêts et produits assimilés	6	3
Reprise de dotations aux amortissements et aux provisions financières	64	-
Différences positives de change	-	-
Autres produits financiers	0	0
Total des produits financiers	70	3
Résultat financier	(26)	(54)

L'augmentation des charges d'intérêts s'explique par le paiement d'intérêts sur les Prêts Garantis par l'Etat consentis en 2020 et 2021. Pour ces emprunts, la Groupe a opté pour un différé supplémentaire d'un an suivi d'un remboursement sur 4 ans, mais les emprunts sont productifs d'intérêts dès le début du différé.

NOTE 13 – Résultat exceptionnel

Les principales composantes du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En K€	2023	2022
Produit net /(Perte nette) sur cession d'immobilisations corporelles	11	544
Produit net /(Perte nette) sur cession de titres	(902)	(3)
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles abandonnées	(17)	(9)
Subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice	2	2
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(1)	(24)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	45	236
Autres produits et charges exceptionnels	(125)	(274)
(Dotations) / Reprises de provisions	935	(191)
Total	(52)	282

Sur l'exercice, le Groupe a enregistré une perte nette sur les titres de Lucibel Suisse à hauteur de 902 K€, laquelle est totalement compensée par la reprise de provisions pour dépréciation qui avait été constituée pour couvrir ces mêmes titres. Les autres produits et charges exceptionnels correspondent notamment à des dossiers contentieux prud'hommaux soldés sur l'exercice.

Pour rappel, sur l'exercice 2022, le résultat exceptionnel intégrait la plus-value de cession de 537 K€ sur l'une des deux parcelles de terrain dont le Groupe était resté propriétaire au moment de la cession de son site de Barentin en avril 2019 et des frais de restructuration à hauteur de 276 K€.

NOTE 14 - Impôts sur les bénéfiques

Ventilation de la charge ou du produit d'impôt

Le produit d'impôt sur les bénéfiques se ventile comme suit :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
(Charge) Produit d'impôt courant	17	40
(Charge) Produit d'impôts différés		-
Total	17	40

Impôts différés par nature

En K€	31/12/2022	Variation	Entrée de périmètre	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	(138)	21		(117)
Déficits reportables et autres différences temporaires	138	(21)		117
Total	0	0	0	0

Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impôt hors résultat des mises en équivalence et des activités abandonnées	56	(2 327)
<i>Taux d'impôt en vigueur</i>	<i>25,00%</i>	<i>25,00%</i>
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	(14)	582
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
Déficits antérieurs activés non utilisés		
Déficits de la période non activés	(27)	(457)
Différentiel de taux	21	(2)
CIR		(40)
Autres éléments	37	(43)
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat	17	40

Au 31 décembre 2023, les déficits fiscaux non activés du Groupe, qui pourraient être utilisés sur les bénéfices futurs s'élèvent à 49 180 K€. Il s'agit de déficits reportables de manière indéfinie en France. L'utilisation des reports déficitaires est néanmoins plafonnée : conformément aux textes fiscaux en vigueur, l'imputation d'un déficit antérieur est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice au-delà de 1 M€.

Les déficits reportables des entités en sommeil ou liquidées n'ont pas été repris car il y a peu de probabilité qu'ils puissent être utilisés par le Groupe.

Il est précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2014, Lucibel SA a constitué un groupe d'intégration fiscale avec les sociétés Cordel Développement, Cordel, et Procédés Hallier. A partir du 1^{er} janvier 2015, la société Lucibel.le Paris et à compter du 1^{er} janvier 2016, la société Lucibel Barentin ont rejoint l'intégration fiscale du Groupe. Lucibel Healthcare, qui était dans le groupe d'intégration fiscale en 2014 et 2015, a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) en 2016. De même, Lucibel Barentin et Cordel Développement ont été absorbées par voie de TUP en 2018. Enfin, Lorenz Light Technic a rejoint le groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2020 et a été absorbée par voie de TUP au 31 décembre 2021. La filiale Cordel en est sortie du fait de sa liquidation prononcée le 14 janvier 2020.

NOTE 15 – Entités mises en équivalence

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la société SLMS, détenue à 47%, puis à 50% entre mars 2018 et décembre 2022 et à 49,8% depuis décembre 2022, et depuis le 1^{er} juillet 2016 la société Lucibel Middle East détenue à 40%, sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe Lucibel.

Pour rappel, la société SLMS est une société mise en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2018, date du transfert des salariés vers Lucibel SA.

En K€	SLMS	Lucibel Middle East (*)	
		en K€	En KAED
Actifs courants	325	261	1 029
Actifs non courants		0	1
Capitaux propres	(386)	(1 684)	(6 635)
Passifs courants	711	1 942	7 650
Passifs non courants		4	15
Chiffre d'affaires		314	1 238
Résultat net	(18)	13	53

(*) Chiffres de 2021, derniers chiffres disponibles

NOTE 16 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (hors titres d'autocontrôle)

Pour l'exercice 2022, le Groupe ayant enregistré une perte, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, actions gratuites et options, voir note 26) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Pour l'exercice 2023, le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions diluées. Pour évaluer ce nombre, on ajuste le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en y ajoutant les actions supplémentaires qui seraient créées si tous les instruments donnant droit au capital de façon différée étaient convertis en actions ordinaires.

Résultat par action	2023	2022
Résultat de l'exercice (en K€)	73	(2 287)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	19 195 301	16 064 820
Résultat de base par actions (€ / action)	0,00	(0,14)
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	23 220 301	
Résultat dilué par action (€ / action)	0,00	(0,14)

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 17 - Immobilisations incorporelles

VALEUR BRUTE en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2022	2 638	2 847	706	593	555	219	7 558
Acquisitions					29	547	576
Sorties		(1 290)			(28)	(5)	(1 323)
Variations de périmètre				(141)			(141)
Reclassement / mise au rebut		313				(313)	-
Autres variations					(0)		(0)
Au 31 décembre 2023	2 638	1 869	706	452	555	448	6 669

AMORTISSEMENTS en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2022	(522)	(2 295)	(637)	(141)	(536)	-	(4 130)
Dotations		(300)	(69)		(14)		(383)
Sorties		1 279			28		1 307
Variations de périmètre				141			141
Reclassement en passif des activités abandonnées							-
Autres variations					0		0
Au 31 décembre 2023	(522)	(1 316)	(706)	-	(521)	-	(3 065)

VALEUR NETTE en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2022	2 117	552	69	452	19	219	3 428
Au 31 décembre 2023	2 117	553	-	452	34	448	3 604

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à des frais de développement sur des projets R&D terminés ou en cours de développement à la clôture.

Les projets de R&D activés les années précédentes dont les avantages économiques futurs n'ont pas été confirmés ont été sortis de l'actif immobilisé.

NOTE 18 - Écarts d'acquisition

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette en début d'exercice	2 117	2 117
Mouvement de périmètre		
Perte de valeur en dotation pour dépréciation des écarts d'acquisition		
Valeur nette en fin d'exercice	2 117	2 117

Le Groupe n'a pas enregistré de dépréciations sur les écarts d'acquisition comptabilisés au 31 décembre 2023.

Répartition par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Au 31 décembre 2023, les écarts d'acquisition se décomposent, en valeur nette, de la façon suivante :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Procédés Hallier	1 626	1 626
Confidence	491	491
Total	2 117	2 117

Les UGT utilisées par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition correspondent aux différents marchés identifiés au sein du Groupe (à savoir activité de développement et de commercialisation de solutions d'éclairage issues de la technologie LED) :

- l'UGT Procédés Hallier représente la présence du Groupe dans l'activité des musées ;
- l'UGT Confidence représente la présence du Groupe sur le secteur du luminaire-mobilier ;

L'UGT Lucibel (sans écart d'acquisition attaché) représente l'activité de distribution de LED pour le segment de marché tertiaire principalement.

Tests de perte de valeur

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs correspondants.

Pour Procédés Hallier et Confidence, les tests de dépréciation ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation de 11 % et une croissance à l'infini de 2,5%.

Sur la base de ces éléments, la direction de Lucibel estime qu'il n'est pas nécessaire de déprécier l'écart d'acquisition attaché à Procédés Hallier ni à Confidence.

Concernant Procédés Hallier, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'excédent brut d'exploitation du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

NOTE 19 - Immobilisations corporelles

Les principales variations de l'exercice correspondent à :

VALEUR BRUTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisation s en cours	Total
Au 31 décembre 2022	843	-	651	231	5	1 730
Acquisitions	32		126		13	171
Sorties	(14)		(117)	(81)		(212)
Variations de périmètre						-
Reclassements et mises au rebut			18		(18)	-
Autres variations	(5)		0			(5)
Au 31 décembre 2023	856	-	678	150	-	1 684

AMORTISSEMENTS en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisation s en cours	Total
Au 31 décembre 2022	(745)	-	(510)	(46)	-	(1 301)
Dotations	(35)		(65)	(40)		(139)
Sorties	14		114	46		174
Variations de périmètre						-
Reclassement en passif net des activités abandonnées						-
Autres variations	5		(0)			5
Au 31 décembre 2023	(761)	-	(461)	(40)	-	(1 262)

VALEUR NETTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisation s en cours	Total
Au 31 décembre 2022	98	-	141	185	5	429
Au 31 décembre 2023	95	-	217	110	-	422

Au cours de l'exercice, le Groupe a sorti un véhicule financé en crédit-bail qui était mis à disposition de l'un des salariés du Groupe.

NOTE 20 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées

- de titres de participation de sociétés non consolidées pour un montant de 4 229 K€ entièrement dépréciés (voir note 2) ;
- de créances rattachées à des participations de sociétés non consolidées, pour un montant de 4 098 K€, également entièrement dépréciés ;
- de prêts et cautionnements données dans le cadre de l'activité du Groupe pour un montant de 176 K€ dont 4 K€ dépréciés.

NOTE 21 - Stocks

La valeur nette des stocks reste quasiment stable entre les deux exercices et s'établit à 2 901 K€ au 31 décembre 2023 contre 3 171 K€ au 31 décembre 2022.

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute matières premières et composants	2 884	2 758
Valeur brute produits finis	276	380
Valeur brute marchandises	1 312	1 575
Provisions cumulées	(1 571)	(1 542)
Valeur nette	2 901	3 171

Les provisions pour dépréciation constatées à la clôture de l'exercice 2023 prennent en considération l'obsolescence et les difficultés d'écoulement de certains produits finis qui impactent l'ensemble des stocks.

Au cours de l'exercice, la variation des provisions sur stocks se décompose comme suit :

En K€	Provisions sur stocks
Au 31 décembre 2022	(1 542)
Dotations	(1 531)
Reprises	1 501
Ecart de conversion	1
Au 31 décembre 2023	(1 571)

NOTE 22 - Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	2 429	2 185
Provisions cumulées	(1 906)	(1 919)
Valeur nette	523	266

Le Groupe Lucibel dispose d'un contrat de cessions de créances commerciales sous forme d'affacturage avec Eurofactor concernant les sociétés Lucibel SA et Procédés Hallier. Au 31 décembre 2023, le montant total financé par le factor pour le Groupe s'élevait à 637 K€.

Dans le cadre de ce contrat, les sociétés ont convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de leurs créances clients. Conformément aux dispositions des contrats, les sociétés, en tant que cédantes, demeurent exposées aux risques de crédit et de délais de paiement.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance de ses clients. Ces contrats s'appliquent aux clients à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec un paiement d'avance.

NOTE 23 - Autres créances et comptes de régularisation

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs : avances et acomptes	99	303
Etat – crédit d'impôt recherche	390	373
Créances fiscales et sociales	373	336
Charges constatées d'avance	215	225
Autres créances	99	162
Total des autres actifs courants	1 175	1 399

Le montant des avances et acomptes consentis aux fournisseurs a été divisé par 3 entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, ce qui a un impact positif sur la variation du besoin en fonds de roulement du Groupe.

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - Impôt sur les sociétés – Crédit d'impôts* » enregistré à hauteur de 390 K€ au 31 décembre 2023 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale aux créances de crédit impôt recherche (CIR) des exercices 2020 (130 K€), 2021 (97 K€), 2022 (61 K€) et 2023 (101 K€).

Le poste « *Autres créances* » représente essentiellement le montant des réserves constituées chez le factor suite à la cession des créances clients par la Société dans le cadre du contrat d'affacturage ainsi que le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions.

Ces créances sont, pour l'essentiel, à moins d'un an.

NOTE 24 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	708	568
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme		0
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	708	568

NOTE 25 - Capitaux propres et informations sur le capital

Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 3 766 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 20 007 374 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.

Au 31 décembre 2023, 6 % du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2023, la Société ne détient plus aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe veille à disposer des ressources financières nécessaires au financement de sa croissance organique et de ses opérations de croissance externe.

Depuis sa création, le Groupe a financé son développement :

- par voie d'augmentations de capital successives ;
- par une émission d'obligations convertibles en actions (décembre 2013) ;
- par la souscription d'emprunts bancaires et de prêts garantis par l'Etat ;
- et, de manière moins significative, par l'obtention d'aides publiques ou encore par le remboursement de créances de crédit impôt recherche.

Le Groupe continuera à financer son développement et ses besoins en fonds de roulement par des financements appropriés, tout en veillant au maintien de ratios financiers sains.

NOTE 26 - Plans d'options et assimilés

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action ;
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution ;
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution ;
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Suivant les attributions, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2022, 12 programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2019 à 2022 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 3 254 000 BSPCE ont été attribués, 550 000 ont été annulés du fait du départ des bénéficiaires ou de la non-réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques.

En 2023, la Société a mis en place un nouveau programme et a attribué 955 000 BSPCE, dont 10 000 ont été annulés du fait du départ d'un salarié. Une synthèse des opérations relatives aux BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2021	1 624 000	0,99
Attribués	1 584 000	0,79
Exercés		
Annulés	(386 000)	1,35
Solde au 31 décembre 2022	2 822 000	0,83
Attribués	955 000	0,74
Exercés		
Annulés	(128 000)	1,27
Solde au 31 décembre 2023	3 649 000	0,79

Au 31 décembre 2023, 1 639 000 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables, avec des prix d'exercice variant de 0,78 € à 1 € suivant les attributions.

Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Plus aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

Afin de fidéliser certains managers, la Société a décidé de mettre en place des programmes d'attribution d'actions gratuites. Plusieurs plans successifs ont été mis en place dont certains sont encore en vigueur.

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 434 927 dont :

- 67 400 attribuées en juillet 2020. 49 350 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition. Les 18 050 actions gratuites attribuées ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 54 377 attribuées en juillet 2021 et qui ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 287 900 attribuées en septembre 2021. 98 800 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 189 100 AGA ont été définitivement acquise en mars 2023 ;
- 25 250 attribuées en décembre 2021 et qui ont été définitivement acquises en juin 2023.

En juin 2022, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 496 400 dont :

- 184 400 attribuées en juillet 2022. 22 500 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 161 900 AGA ont été définitivement acquises en juillet 2023 ;
- 312 000 attribuées en décembre 2022, en cours d'acquisition jusqu'en juin 2024. 20 000 AGA de ce programme ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition ;
- 84 000 attribuées en juillet 2023, en cours d'acquisition jusqu'en janvier 2025.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2021	385 577
Attribuées	496 400
Acquises	(72 427)
Annulées	(114 300)
Solde au 31 décembre 2022	695 250
Attribuées	84 000
Acquises	(376 250)
Annulées	(27 000)
Solde au 31 décembre 2023	376 000

NOTE 27 – Autres fonds propres

Au 31 décembre 2023, les autres fonds propres sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin. L'échéancier de remboursement est présenté ci-après :

En K€	Montant initial	Taux d'intérêt effectif	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
Avance Région Normandie	1 750	0%	285	143	0	429

NOTE 28 – Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	31/12/2023
Provisions pour risque produit	131	37	(46)			123
Provisions pour litiges	81					81
Provisions pour engagement de retraite	39	11				50
Autres provisions	428	77	(134)			371
Total provisions	680	125	(180)	-	-	625

Provisions

La provision pour risque produit couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par le Groupe durant la période de garantie (généralement comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse historique des coûts du service après-vente et d'une estimation du coût des actions correctrices à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour engagement de retraite concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Au 31 décembre 2023, les engagements de retraite s'élèvent à 50 K€.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions des conventions collectives des commerces de gros et de la métallurgie, relatives au départ et à la mise à la retraite. La provision relative aux indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 1,5% ;
- application d'un taux d'actualisation brut de 3,2% pour 2023 ;
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années lorsque cet historique existe ou évalué à 5% dans le cas où l'historique n'existe pas ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- charges sociales patronales : entre 20% et 49,1% suivant les catégories de personnel ;
- table de mortalité : INSEE 2024

Les autres provisions sont évaluées au cas par cas.

Passifs éventuels

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures contentieuses ou pré contentieuses qui n'ont pas donné lieu à la constitution de provisions pour risques. Le Groupe estime que la situation financière consolidée ne serait pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable de ces procédures.

NOTE 29 - Emprunts et autres dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » se ventile de la façon suivante :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes bancaires	3 245	4 244
Emprunts sur contrats de crédit-bail	111	190
Dépôt / cautionnement reçu	45	14
Concours bancaires / intérêts courus	4	6
Total emprunts et autres dettes financières	3 404	4 454

L'évolution de ce poste au cours de l'exercice est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/2022	Augmentation	Remboursements	Autre	31/12/2023
Emprunts et dettes bancaires	4 244		(999)		3 245
Emprunts sur contrats de crédit-bail	190		(38)	(41)	111
Dépôt / cautionnement reçu	14	30			45
Concours bancaires / intérêts courus	6			(2)	4
Total emprunts et autres dettes financières	4 454	30	(1 037)	(43)	3 404

L'échéancier présenté ci-dessous détaille les remboursements des différents emprunts bancaires sur les exercices futurs en intégrant les modalités de remboursement confirmées pour les prêts garantis par l'Etat (PGE).

Emprunts	Mise en place	Taux d'intérêt effectif	Au 31 déc 2023	31-déc-24	31-déc-25	31-déc-26	31-déc-27
CIC - financement acquisition Confiance	nov-18	2,25%	38	38			
Caisse d'Epargne IDF	juin-19	1,30%	-				
BPALC - financement Lorenz	nov-19	0,80%	201	142	59		
Assurance Prospection Export	2014	0,00%	73	73-	-	-	
PGE CIC -Lucibel	mai-20		304	125	126	53	
PGE Caisse d'Epargne - Lucibel	mai-20		305	125	126	53	
PGE BPALC - Lucibel	juil-21		450	124	125	126	74
PGE Crédit agricole - Lucibel	déc-21		648	161	162	162	163
PGE CIC - Procédés Hallier	mai-20		304	125	126	53	
PGE BPALC - Lucibel (*)	juil-20		390	150	151	89	
PGE BPALC - Lucibel (*)	mars-21		302	92	93	94	24
PGE BPALC - Lucibelle Paris	déc-21		231	57	57	58	58
Total Emprunts et concours bancaires			3 245	1 213	1 026	687	319

Pour l'ensemble des PGE obtenu, le Groupe a confirmé auprès des établissements de crédit concernés qu'il optait pour un différé de 2 ans et un remboursement sur 4 ans.

Devise des emprunts et dettes financières

Le Groupe est endetté uniquement en euros et n'est pas exposé à des risques de change sur sa dette.

Covenants

L'emprunt à moyen terme contracté en 2018 auprès de la banque CIC (570 K€ de nominal), est soumis au respect de covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel SA. Ils sont détaillés ci-après :

- Maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ ;
- Résultat d'exploitation positif à compter du 31 décembre 2019 ;
- Maintien d'un ratio Dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur Fonds propres inférieur à 0,5.

Au 31 décembre 2023, au moins l'un des covenants n'est pas respecté mais à la demande de Lucibel, le CIC a signifié son accord en décembre 2023 pour ne pas demander le remboursement anticipé du solde restant dû au 31 décembre 2023, soit 38 K€, malgré le bris de covenant.

NOTE 30 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « *Fournisseurs et compte rattachés* » inclut le poste « *Factures non parvenues* » et s'élève à 2 160 K€ au 31 décembre 2023 contre 2 121 K€ au 31 décembre 2022.

NOTE 31 - Autres dettes et comptes de régularisation

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur immobilisations	-	-
Dettes fiscales et sociales	882	985
Produits constatés d'avance	1 395	1 660
Clients – avoirs à établir, avances et acomptes	246	535
Autres dettes	(13)	73
Total	2 510	3 254

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux provisions de fin d'année, aux montants des charges URSSAF, cotisations retraite et prélèvement à la source à verser en janvier 2024 au titre des rémunérations versées en décembre 2023, à la TVA collectée.

Le poste « *Produits constatés d'avance* » correspond essentiellement à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin. La Société a décidé d'étaler celle-ci sur les 10 ans d'engagement de location pris par la Société au moment de la vente, étant rappelé que cette cession n'est pas assortie d'une option d'achat à l'issue de la période de location. La plus-value reconnue au titre de 2023 qui s'élève à 246 K€ est comptabilisée en « *Produits d'exploitation* » tandis que la plus-value résiduelle de 1 296 K€ est comptabilisée en « *Produits constatés d'avance* ».

Ce poste comprend également, à hauteur de 38 K€, l'étalement du produit de crédit impôt recherche (CIR) relatif à des dépenses de développement capitalisées.

Le poste « *Clients avoirs à établir, avances et acomptes* » comprend les remises de fin d'année octroyées aux clients du Groupe pour 22 K€ et 224 K€ d'acomptes reçus par les différentes entités du Groupe.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 32 - Engagements hors état de la situation financière

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions, tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2023, la nature des engagements portés par le Groupe reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2022. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

(i) Engagements de location

Le Groupe loue des bureaux et des entrepôts pour son activité. Au 31 décembre 2023, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre des baux conclus s'établissent à 2 385 K€.

Par ailleurs, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 48 mois. Les loyers versés en 2023 par le Groupe dans le cadre de ses contrats se sont établis à 93 K€.

(ii) Sûretés réelles

Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'emprunts bancaires

La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire, à respecter un ensemble de « covenants » développés en note 29. Par ailleurs, pour ce même emprunt, la Société a nanti au profit du CIC, 25% du capital de Procédés Hallier. Au 31 décembre 2023, le solde de cet emprunt destiné à refinancer l'acquisition des titres de la société Confidence s'élève à 38 K€ sur un montant initial de 570 K€.

Dans le cadre d'un emprunt mis en place avec la Banque Populaire d'Alsace, initialement au profit de Lorenz Light Technic, le Groupe avait nanti le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic. Cette filiale ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine, la société Lucibel a accordé à la Banque Populaire d'Alsace le nantissement de son fonds de commerce à hauteur du capital restant dû au moment du transfert de l'emprunt, soit 260 K€. Au 31 décembre 2023, il reste 201 K€ à rembourser sur cet emprunt.

La direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, le Groupe bénéficie au 31 décembre 2023 d'une garantie représentant 90% du solde du montant des emprunts souscrits soit un total de 2 640 K€.

Engagements reçus dans le cadre de la mise en place d'une garantie bancaire

Lucibel SA a mis en place une garantie bancaire auprès du CIC pour couvrir un marché étranger à hauteur de 26 KCHF, soit 25 K€ convertis à la date de clôture. Cette garantie a été levée au cours de l'exercice 2023.

Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclair

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclair en 2015 et 2016, la Société a reçu, dans l'attente du paiement complet du prix de cession, le nantissement de l'ensemble des titres cédés. La société Citéclair ayant été liquidée, cet engagement n'a plus cours.

Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclair

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclair portant sur un montant global HT de 561 704 €. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclair remboursera progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif sur le semestre courant. La clause de meilleure fortune est plafonnée à 331 609 € HT. La société Citéclair ayant été liquidée, cet engagement n'a plus cours.

NOTE 33 - Informations sur les parties liées

Dirigeants

La rémunération du Président Directeur Général n'a pas l'objet de modification sur l'exercice 2023 et a été maintenue dans les mêmes conditions que celles de l'exercice 2023.

Une somme de 40 K€ a été provisionnée dans les comptes de Lucibel SA pour les jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023. L'attribution et le versement de ces jetons de présence interviendront à l'issue de l'assemblée générale 2024 validant les comptes 2023.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 265 K€ en 2023 contre 273 K€ en 2022.

Au cours de l'exercice, 525 000 BSPCE ont été attribués aux dirigeants au prix d'exercice de 0,74 €.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les mandataires sociaux non-salariés.

Prestations Actionnaires

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a bénéficié des prestations de conseil de la part de la société ETOILE FINANCE, holding de Monsieur Granotier, pour la conduite de l'augmentation de capital réalisée en 2023. Le montant de la prestation représente 120 K€ HT et a été imputé sur la prime d'émission.

Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

NOTE 34 - Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe a mis en place un emprunt de 700 K€ porté par sa filiale Procédés Hallier et a bénéficié pour cette opération d'une contre-garantie BPI de 350 K€.

Le 24 avril 2024, le Groupe a annoncé la mise en œuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) selon les modalités précisées dans la note « Financement et continuité d'exploitation » figurant dans la note 1. Chaque action détenue donne droit à un DPS, 4 DPS permettant de souscrire une action nouvelle au prix de 0,43 €. Si la totalité des droits de souscriptions sont exercés, cela conduirait la Société à créer 5 001 843 actions nouvelles et permettrait d'encaisser un produit brut de 2,15 M€. L'opération a été garantie à hauteur de 1,5 M€ par un actionnaire détenant environ 5% du capital et à hauteur de 100 K€ par un investisseur. Cette opération, dont les résultats seront connus le 21 mai avec une mise à disposition des fonds le 24 mai 2024, vise à renforcer les fonds propres de la Société et à faire face à ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2024. La Société va en particulier pouvoir assurer le remboursement de ses dettes bancaires et de l'avance consentie par la région Normandie, qui vont représenter plus de 1,6 M€ sur l'exercice 2024.

NOTE 35 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe pris en charge au cours de l'exercice 2023 s'élèvent au titre de leur mission à 62 K€ contre 59 K€ pour l'exercice 2022.